



ENREGISTREMENT

Correction

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. Le produit biocide:

PHYTOGEL By HUCKERT'S sanitizer est enregistré conformément à l'article 9 ou 10 de l'arrêté royal du 4 avril 2019 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides.

Cet enregistrement reste valable jusqu'au 31/12/2024. Si, avant cette date, la dernière substance active contribuant à la fonction biocide pour le type de produit pertinent conformément au règlement (UE) nr 528/2012 est approuvée, l'enregistrement n'est alors valable que jusqu'à la date d'approbation de cette substance active.

§2. Les dispositions imposées par l'article 28, §5 de l'arrêté royal du 4 avril 2019 doivent figurer sur l'étiquette:

Parmi celles-ci, celles reprises ci-dessous seront reproduites telles qu'elles figurent dans l'enregistrement:

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'enregistrement:

LABORATOIRE HUCKERT'S INTERNATIONAL

Numéro BCE: 0424.119.830

Avenue Lavoisier 20

BE 1300 Wavre

Numéro de téléphone: +32 (0)67 89 41 00 (du responsable de la mise sur le marché)

- Nom commercial du produit: PHYTOGEL By HUCKERT'S sanitizer
- Numéro d'enregistrement: BE-REG-01049
- Utilisateurs enregistrés: Grand public et professionnels
- But visé par l'emploi du produit:
 - o Virucide
 - o Bactéricide
 - o Levuricide
 - o Mycobactéricide
- Forme sous laquelle le produit est présenté:
 - o AL - autres liquides destinés à être utilisés sans dilutions
- Emballages enregistrés:



Easysnap 3.0 ml
Bouteille 100.0 ml
Bouteille 400.0 ml
Bouteille 500.0 ml
Bouteille 1.0 l
Bouteille 5.0 l

- Nom et teneur de chaque principe actif:

Ethanol (CAS 64-17-5): 5.0 %
Propane-1-ol (CAS 71-23-8): 45.0 %
Propane-2-ol (CAS 67-63-0): 25.0 %

- Type de produit et usage en vue duquel le produit est enregistré:

1 Hygiène humaine
Uniquement enregistré comme désinfectant des mains.

- Pictogrammes de danger, mention d'avertissement et mentions de danger selon CLP-SGH:

Code Pictogramme	Pictogramme
SGH02	
SGH05	
SGH07	

Mention d'avertissement: Danger

Code H	Description H
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges



§3. Le contenu du mode d'emploi doit être conforme à ce qui est repris ci-dessous. Toutefois il n'y a pas d'obligation de reprendre toutes les applications.

- Organismes cibles:
 - o *mycobacterium avium*
 - o *norovirus*
 - o *adenovirus*
 - o *acinetobacter baumannii*
 - o *listeria monocytogenes*
 - o *pseudomonas aeruginosa*
 - o *e.coli*
 - o *e.coli CPR*
 - o *poliovirus*
 - o *enterococcus faecalis*
 - o *klebsiella pneumoniae CPR*
 - o *klebsiella pneumoniae*
 - o *enterococcus hirae*
 - o *mycobacterium terrae*
 - o *vaccinia virus*
 - o *staphylococcus aureus*
 - o *staphylococcus aureus mrsa*
 - o *salmonella enterica*
 - o *candida albicans*
 - o *coronavirus*
 - o *Hcv*
 - o *Influenza h1n1*
 - o *Hsv1*

§4. Fabricant du produit biocide et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant PHYTOGEL By HUCKERT'S sanitizer:
LABORATOIRE HUCKERT'S INTERNATIONAL, BE
- Fabricant Ethanol (CAS 64-17-5):
BRENNTAG SA, FR
- Fabricant Propane-1-ol (CAS 71-23-8):
SASOL CHEMIE GMBH & CO. KG, DE
OQ CHEMICALS GMBH, DE
- Fabricant Propane-2-ol (CAS 67-63-0):
BRENNTAG BV, NL



§5. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation du produit:

- L'information visé à l'article 17(1) du Règlement (CE) n° 1272/2008 doit être conforme aux dispositions de l'article 2 de l'AR du 7 septembre 2012.
- La fiche de données de sécurité telle que visée à l'article 31 du Règlement (CE) n° 1907/2006 doit être conforme aux dispositions de l'article 3 de l'AR du 7 septembre 2012.
- L'étiquette, la fiche de données de sécurité et la notice doivent être conformes aux données figurant sur cet enregistrement et tombent sous la responsabilité du détenteur de l'enregistrement.
- L'enregistrement est valable pour autant que les chiffres de vente soient déclarés conformément aux dispositions de l'article 31 de l'AR du 4/04/2019 et que la cotisation annuelle y afférente soit payée conformément à l'article 7 de l'AR du 13/11/2011.
- Pour rappel, la déclaration de votre produit au Centre Antipoisons est obligatoire conformément à l'article 32 de l'AR du 4/04/2019. Pour plus d'information, veuillez consulter le site du Centre Antipoisons (www.poissoncentre.be).
- Conformément à l'article 24 de l'AR du 4/04/2019, le détenteur d'enregistrement est dans l'obligation d'informer le service compétent immédiatement s'il s'avère que le produit biocide contient des substances qui sont officiellement reconnues comme perturbateurs endocriniens par l'ECHA (<https://echa.europa.eu/fr/ed-assessment>; <https://echa.europa.eu/candidate-list-table>; <https://circabc.europa.eu/w/browse/e379dc27-a2cc-46c2-8fbb-46c89d84b73d>).
- Pour tout produit et/ou emballage destiné aux utilisateurs professionnels, il est de la responsabilité des personnes mettant à disposition sur le marché le produit et/ou l'emballage de veiller à ce qu'il ne soit pas fourni au grand public.
- Efficacité retenue:
 - o Action bactéricide, mycobactéricide, levuricide et virucide (dont actif contre les virus enveloppés), selon EN 12791, EN 13624, EN 13727, EN 14348, EN 14476 et EN 1500.
 - o Mode d'emploi:
 - Friction hygiénique (EN 1500): Produit RTU - 3 mL/15 sec pendant 30 sec. de friction
 - Friction chirurgicale (EN 12791): Produit RTU - 3 mL/30 sec pendant 3 min. de friction.

§6. Classification du produit:

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-SGH:

Code H	Classe et catégorie
H336	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) - catégorie 3
H226	Liquide inflammable - catégorie 3
H318	Lésion oculaire grave/irritation oculaire - catégorie 1



§7. Score du produit:

Conformément aux dispositions de l'article 7, §2 de l'AR du 13/11/2011 fixant les rétributions et cotisations dues au Fonds budgétaire des matières premières et des produits, le score suivant a été attribué au produit biocide en vue des calculs de la cotisation annuelle: 2,0

§8. Conditions particulières à l'usage:

- Circuit: circuit libre

Bruxelles,

Nouvel enregistrement le 26/04/2021
Correction le

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,

Celhoofd cel biociden - Chef de cellule de la cellule biocides
(Bij M.B. 17/05/2019 - Par A.M. 17/05/2019)
L. Louis

15/06/2021 14:50:51